

Le 14 décembre 2016.

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu le **jeudi 22 décembre 2016** à 20h00, en la salle des mariages de la Maison Communale.

ORDRE DU JOUR

Séance publique

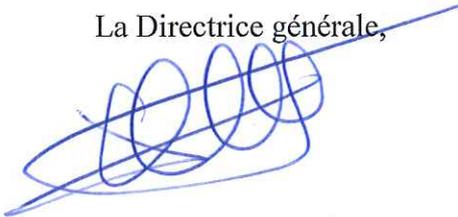
01. Approbation PV conseil du 28/11/2016;
02. Achat et renouvellement de concessions et/ou de cellules de columbarium ;
03. CPAS - Budget 2016 – modification budgétaire n°3 - approbation ;
04. Commune - Budget de l'exercice 2017 – approbation ;
05. Marché public - Eclairage public Place de la Liberté à Hollogne-sur-Geer – devis estimatif – approbation ;
06. Fabrique d'église de Darion - Budget 2017 - approbation ;
07. Subsidés 2016 – approbation;

Séance à huis clos

01. Personnel enseignant : ratification de désignations ;

Par le Collège,

La Directrice générale,



Le Bourgmestre,

